

Newsletter n° 2 –Le Mot du Président

Je tiens à remercier chaque adhérent de sa participation à l'Assemblée générale et à la vie de notre association. Sans vous, le Registre des Ostéopathes de France ne serait pas ce qu'il est. Vous êtes sa force vive et nous ne sommes que les exécutants de vos souhaits les plus légitimes.

Je tiens donc à vous remercier de m'avoir porté votre confiance lors de cette Assemblée générale en votant majoritairement (61%) pour ma réélection, en qualité d'administrateur.

De plus les questions qui m'ont été posées sur ma candidature potentielle à la Présidence et sur ma volonté de mutualisation d'actions entre les professionnels, font que l'on pourrait considérer, et ceci pour la première fois, qu'une Assemblée générale du R.O.F. ratifie par voie de conséquence l'élection de son Président, et de sa ligne politique.

La force qui est la nôtre aujourd'hui vient de cette volonté individuelle d'accepter un code de bonne conduite professionnelle. Cette attitude responsable est le seul rempart aux dérives liées à notre démographie galopante. Elle est le signe d'une maturité des DO MROF.

Cette maturité professionnelle doit rester notre dénominateur commun quelles que soient nos orientations de pratique et d'ambition syndicale.

Nos objectifs pour cette nouvelle année sont concrets. Il nous faut redonner une force transversale au R.O.F. et le replacer à sa juste place dans le paysage ostéopathique français.

Nos deux axes de priorité ne changent pas. Ils sont toujours : la sécurité du patient et la promotion de la profession donc d'une ostéopathie de qualité avec des ostéopathes responsables.

Pour cela il nous faut agir et rétablir certains points faibles de notre mode de fonctionnement :

- ✓ Activer de nouveau tous nos CIR, car notre procédure disciplinaire fonctionnait au ralenti depuis des mois. Vous recevrez très prochainement un appel à candidature et nous vous inviterons à vous présenter à un poste dans votre inter-région.
- ✓ Dynamiser les régions et prendre d'avantage en compte vos avis, via les Délégués régionaux.
- ✓ Mettre en valeur notre label DO MROF.
- ✓ Mettre en valeur les adhérents qui sont des ostéopathes responsables et qui peuvent en être fiers.
- ✓ Je vais proposer au Conseil national de rétablir l'annuaire papier, seul lien durable entre nous DO MROF.
- ✓ Développer notre département d'expertise en ostéopathie au service de la santé publique et de l'image de la profession. Les expériences de l'année passée auprès de confrères et de patients nous ont montré que la présence d'expert en

ostéopathie était de plus en plus demandée auprès des juridictions pour des affaires diverses. C'est un signe fort de notre engagement vers une ostéopathie responsable. Le R.O.F. est désormais incontournable et doit le rester.

- ✓ Nous devons remettre en route des travaux débouchant sur des recommandations de bonne pratique, indispensables aux ostéopathes exclusifs
- ✓ Nous devons mettre en place, avec nos partenaires, un système de développement de la recherche et développer un cahier des charges pour que cette recherche soit utile à l'ensemble de la profession.

Afin d'être plus proche de vous, nous allons relancer des newsletters régulières en collant au plus près de l'activité politique et juridique.

Nous mettrons en place des permanences téléphoniques afin que vous puissiez joindre les conseillers nationaux directement.

Notre ambition politique est bien celle du rassemblement. Ce rassemblement des ostéopathes exclusifs responsables et des associations socioprofessionnelles se fera par le biais d'une plateforme ou d'un partenariat de travail, pour mieux cibler nos actions et afin de faire avancer l'ostéopathie.

Regrouper les ostéopathes exclusifs est fondamental, nous le savons tous et nous mettrons tout en œuvre pour y arriver. C'est pour cela que nous allons prendre contact avec toutes les associations professionnels comprenant dans leurs rangs des ostéopathes exclusifs afin d'établir un cahier des charges des forces représentatives de l'ostéopathie exclusive.

Fédérer est notre objectif depuis plusieurs mois et cela restera notre ligne de conduite pour cette nouvelle année, mais je le répète dans la communication.

Nous n'attendrons pas 2012 pour faire entendre notre voix.

Nous allons suivre de près les propositions du Professeur Debré et essayer d'obtenir le rapport de l'IGAS, avec nos partenaires.

Enfin, pour en revenir à notre Assemblée générale mouvementée, nous avons été obligés de retirer, pour des raisons techniques, la question 2 du Conseil national, sur les conseils de notre avocate, Maître Danielle GANEM-CHABENET, et ceci à l'unanimité des administrateurs. En effet, son éclairage nous a permis de mettre en lumière qu'un vice de forme existait bel et bien et qu'un adhérent pouvait à tout moment faire annuler ce vote, et ceci sur une période de cinq années, ce qui était périlleux pour les actions que nous aurions pu mener avec nos partenaires. C'est pourquoi, voulant préserver les rapports en devenir avec nos futurs interlocuteurs du SFDO et du SNOF, nous avons préféré retirer cette question que nous pourrions vous proposer au vote ultérieurement.

Cela n'entrave en rien les négociations avec ces ASP, le but étant la mise en œuvre d'actions communes concertées avec tous les ostéopathes exclusifs.

Si toutefois une nouvelle entité juridique s'avérait inéluctable et quelle devait voir le jour dans l'année, nous ferions alors le nécessaire pour faire ratifier cette décision par un vote de nos adhérents avant l'Assemblée générale ordinaire de 2011.

Mais il y a encore beaucoup de choses à mettre en place, avec un cahier des charges précis, et une feuille de route approuvée par tous, sans que cela ne nécessite forcément une nouvelle assemblée extraordinaire.



Le Registre des Ostéopathes de France est le garant et le gardien de l'éthique, de la déontologie, et du savoir expertal. Ce sont ses fonctions principales. Il a pour vœux la création à moyen terme d'un organisme de régulation.

Le R.O.F. doit être le Maître d'œuvre de ce chantier de mutualisation d'actions, afin que nous arrivions tous un jour à créer la profession d'ostéopathe avec ces trois piliers que sont la notion ordinale, la notion syndicale, et la notion de société savante et de recherche.

Guy VILLEMAIN
Président